



SPULTIN et publications

**Conseil syndical
Sections syndicales**

Comités internes

**Assemblée
générale**

Statuts

**Convention collective
Guide d'application**

**Régime de retraite
Prévoyances collectives**

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

19 décembre 2000 / volume 11 / n° 16

Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 15 décembre 2000

Le Conseil syndical s'est réuni le vendredi 15 décembre dernier. Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés lors de cette réunion.

1. Élections

Nadia Ghazzali (mathématiques et statistique) a été élue à l'unanimité membre du Comité du SPUL sur la retraite pour un mandat de trois ans.

Francine Lavoie (école de psychologie) a été élue à l'unanimité membre du Comité du SPUL sur les prévoyances collectives pour un mandat de trois ans.

2. Compte rendu du Comité de négociation

Louise Mathieu, porte-parole de notre Comité de négociation, informe les déléguées et délégués que, depuis la dernière réunion du Conseil syndical, le Comité de négociation a tenu 11 réunions, dont cinq avec le Comité d'appui et de stratégie. Ces réunions ont servi à l'élaboration et à la mise en place des moyens de pression que nous avons exercés afin d'inciter l'Employeur à une véritable négociation. Elles ont également servi à la préparation et à l'évaluation des deux rencontres tenues à la table de négociation le 24 octobre et le 8 décembre 2000.

Le 24 octobre 2000

Cette rencontre a permis de mettre fin à la phase de " collecte d'information " demandée par l'Employeur. Au terme de cette rencontre, les représentants du SPUL ont indiqué qu'ils étaient prêts à poursuivre le travail dès la semaine suivante à la condition, toutefois, que les représentants patronaux aient obtenu un véritable mandat de négociation leur permettant de faire des propositions et de parapher des clauses de convention collective.

C'est finalement le 3 novembre, après avoir annulé deux rencontres à la table de négociation, que M. Claude Paradis, le porte-parole de l'Employeur, nous informait que la partie patronale ne serait pas en mesure de poursuivre le travail à la table de négociation avant le début du mois de décembre.

Le 8 décembre 2000

Il y a eu une rencontre à la table de négociation le 8 décembre. Lors de cette rencontre, tenue plus d'un an après l'échéance de notre convention collective, la partie patronale a déposé les parties 1 à 3 de son projet de convention collective. Nos vis-à-vis nous ont informés qu'ils déposeraient un projet couvrant les parties 4 à 8 entre la mi-janvier et la fin de janvier 2001. Les représentants patronaux ont aussi indiqué qu'ils déposeraient le 19 décembre 2000, un texte portant sur l'amélioration des conditions de travail des professeures et professeurs.

Une première analyse du projet patronal

Bien qu'il nous faille attendre au mois de février 2001 avant de disposer d'un document complet nous permettant d'évaluer toute la portée du projet de convention de l'Employeur, notre Comité de négociation a procédé à une première analyse des propositions patronales pour les parties 1 à 3. Sans avoir fait une analyse détaillée, il ressort clairement que l'Employeur n'a pas retenu la plupart des améliorations proposées par le SPUL. De plus, dans l'ensemble, les propositions de

l'Employeur constituent un recul sur l'actuelle convention collective. En voici quelques exemples :

- Le projet patronal ne comporte aucune clause sur la propriété intellectuelle. Ceci signifie que cette question relèverait dorénavant du droit de gérance de l'Employeur.
- Dans la section de la convention collective qui traite des fonctions universitaires, l'Employeur remplacerait les mots " les fonctions universitaires relèvent des professeurs et professeurs " par les mots " les professeurs et professeurs s'acquittent des fonctions universitaires ". Cette modification donne le ton au projet patronal dans lequel les professeurs et professeurs s'acquittent des tâches déterminées par le " patron ".
- L'Employeur propose que la direction des programmes de formation et la direction des centres de recherche ne soient plus réservées aux professeurs et professeurs.
- L'Employeur propose que la professeure ou le professeur puisse être rattaché à plus d'une unité. Le rattachement multiple se ferait selon une entente intervenue entre les unités concernées. Toutefois, les modalités et les critères de cette entente ne sont pas définis.
- La proposition patronale ne comporte qu'une seule clause traitant des ressources professorales : " les ressources professorales constituent la base du développement de l'Université ". On peut se demander quel type de structure sera construite sur cette base pour garantir les ressources professorales puisque l'Employeur désire supprimer le plancher d'emploi.
- Concernant le Fonds de soutien aux activités académiques, L'Employeur conserve les mêmes modalités d'allocation des fonds (avec une tranche collective et une tranche individuelle) et nous offre 40 \$ d'augmentation, ce qui porterait le fonds de soutien à 1 240 \$.
- L'Employeur propose que la ou le responsable d'unité puisse exiger de la professeure ou du professeur, qu'elle ou il donne des cours pendant les trois sessions de l'année universitaire et, cela, sans son consentement. La ou le responsable pourrait aussi attribuer à la professeure et au professeur un cours ou une activité pédagogique les fins de semaine ou les jours fériés, encore une fois, sans son consentement. De plus, l'Employeur propose que la ou le responsable de l'unité puisse modifier *en tout temps* la charge de travail d'une professeure ou d'un professeur avec ou sans son accord. L'assemblée de l'unité serait appelée à se prononcer mais, si elle n'appuie pas la modification, celle-ci s'appliquerait quand même...

Suite au rapport de Louise Mathieu, plusieurs déléguées et délégués ont fait des commentaires et posé des questions. Plusieurs membres voient dans le dépôt patronal un affront direct aux professeurs et professeurs. Plusieurs déléguées et délégués font état de leur préoccupation face à la question de la propriété intellectuelle. Enfin, d'autres soulignent l'importance de serrer les rangs et de faire bloc afin de défendre notre projet de convention collective.

3. Information du président

Griefs sur le plancher d'emploi de 1999

Le président indique au Conseil syndical que les auditions devant l'arbitre sont terminées. Il souligne la grande arrogance manifestée par le procureur de l'Employeur qui, tout en admettant que le plancher d'emploi n'a pas été respecté, prétend que l'Université a fait mieux que ce qui est prévu à la convention collective. C'est à suivre...

Syndicalisation des assistants de recherche

Il y a de nouveaux développements dans le dossier de la syndicalisation des assistants de recherche. Soulignons ici que cette syndicalisation *ne touche pas* les étudiantes et étudiants engagés comme assistant de recherche. Le vice-recteur Samson a tenu deux réunions d'information durant lesquelles il a expliqué son projet de former une corporation de gestion qui deviendrait l'Employeur des assistants de recherche. Toutefois, M. Samson est resté vague quant au fonctionnement de cette corporation. Il semble que le vice-recteur tente de se départir de certaines de ses responsabilités au profit d'une structure encore mal définie. Les professeures et professeurs doivent être vigilants et, avant de s'engager dans l'aventure proposée par M. Samson, il importe de clarifier les responsabilités qui incomberont à chacune des parties...

Amendement N° 18* au Règlement du RRPPUL

Préparé par le Comité du SPUL sur la retraite, cet amendement dispose des surplus d'actif de notre régime de retraite pour l'année 1999. L'amendement a été adopté par le Conseil d'administration de l'Université Laval le 12 décembre 2000.

Politique de financement des universités

Le président souligne que la politique de financement des universités a été adoptée par le Conseil des ministres. Pour l'essentiel, le nouveau mode de financement ne prévoit pas de

hausse des budgets de l'Université Laval.

Augmentations salariales

Les membres du SPUL ont certainement remarqué que leur salaire a été haussé de 2,025 % au 1^{er} décembre dernier. Cette hausse découle de la lettre d'entente de 1998 qui prévoit que les salaires des professeurs et professeuses seront augmentés, jusqu'en 2003, suivant les paramètres d'indexation du MEQ. Toutefois, parce qu'il considère que la subvention du ministère ne représente que 81 % de ses revenus, l'Employeur ne verse que 81 % de l'augmentation de 2,5 % obtenue par le front commun. L'Université Laval est la seule université au Québec à faire cette interprétation abusive des paramètres d'indexation. Le SPUL a d'ailleurs déposé un grief à ce sujet. Et l'Employeur nous demande de lui faire confiance...

4. Divers : nomination de membres associés

Denis Asselin (école des arts visuels), André Billette (sociologie), Gabriel Chénard (faculté de théologie et de sciences religieuses), Michel De Repentigny (information et communication), Denis Desilets (sols et génie agroalimentaire), Jean-Marie Gagnon, (finance et assurance), Pierre Gagnon (sciences géomatiques), Marie-Louis Lavertu (mathématiques et statistique), Benoit Lemay (faculté de théologie et de sciences religieuses), Jacques Léonard (chimie), Jacques Lussier (management), Lise Pilon (anthropologie), Andrée Roberge (économie agroalimentaire et consommation), Jean-Louis Verrette (génie civil) et Jacques Vermette (information et communication) ont été élus membre associé du SPUL. Rappelons qu'en vertu de l'article 6 des statuts du SPUL, " les membres associés ne bénéficient d'aucun des droits réservés aux membres hormis l'accès à l'information ".

**Colloque organisée par le Comité sur les femmes en milieu universitaire
de la Fédération québécoise des professeuses et professeurs d'université (FQPPU)***

*Carrière et conditions de vie des professeuses d'université
Nouvelle conjoncture, nouveaux enjeux*

Montréal, Hôtel des Gouverneurs, Place Dupuis W Les 15 et 16 mars 2001

Le jeudi 15 mars 2001

12 h 30 à 13 h 30	Accueil
13 h 30 à 14 h	Ouverture
	Mot de bienvenue et présentation du colloque
	Huguette Dagenais, Université Laval, présidente du CFMU
14 h à 15 h 30	L'accès à l'égalité
Coordonnateur :	Gleider Hernandez, Université du Québec à Chicoutimi
Invitées :	Hélène Lee-Gosselin, Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes, Université Laval
	<i>Les programmes d'accès à l'égalité dans la nouvelle conjoncture économique des universités</i>

	Cécile Sabourin et Diane Champagne, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
	<i>La tâche professorale examinée à la lumière du principe d'égalité entre hommes et femmes</i>
15 h 30 à 15 h 45	Pause
15 h 45 à 17 h	Les étapes de la carrière professorale : un long fleuve tranquille ?
Coordonnatrice :	Renée Cloutier, Université Laval
Invitées :	Marie-Jeanne Rugira, Université du Québec à Rimouski
	<i>Les premières années d'une carrière professorale féminine</i>
	Joëlle Margot, Université de Montréal
	<i>La persévérance des professeures dans la carrière</i>
Invité :	Jacques Dagneau, Université Laval, président du Comité des relations de travail
	<i>Les professeures et la retraite</i>
17 h à 19 h	Vin d'honneur w Célébration de la Journée internationale des femmes

Le vendredi 16 mars 2001

9 h à 10 h 15	Concilier la carrière professorale et la famille : à quel prix ?
Coordonnatrice :	Marie-Marthe Cousineau, Université de Montréal
Invité :	André Beaucage, Université du Québec à Hull
	<i>L'année sabbatique</i>
Invitées :	Lise Parent, Télé-université
	<i>Le congé de maternité</i>
	Nicole Thivierge, Université du Québec à Rimouski
	<i>Les soins aux proches</i>
10 h 15 à 10 h 30	Pause
10 h 30 à 12 h	Le harcèlement psychologique : du tabou à l'action
Responsable :	Micheline Bonneau, Université du Québec à Rimouski
Invité et invitée :	Guy Giroux, Université du Québec à Rimouski
	<i>Les dimensions éthiques de la question</i>
	Marie-Andrée Bertrand, Université de Montréal
	<i>La situation dans les universités au Québec et au Canada</i>
12 h à 14 h	Dîner conférence

Conférencière :	Arpi Hamalian, Université Concordia, présidente de la FQPPU
14 h à 15 h 30	Synthèse, enjeux, pistes d'action
Animateur :	Jacques-André Lequin, prés. du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Hull
Invitées :	Marie-Thérèse Chicha, Université de Montréal
	Reine Gagnon, Université de Sherbrooke
	Lucie Lequin, présidente de Concordia University Faculty Association
	Conférencière : à confirmer
15h30 - 15h45	Mot de la fin
	Huguette Dagenais, Université Laval, présidente du CFMU

*** Nous vous prions de nous signaler votre intérêt à participer à ce colloque (SPUL poste 2955)**

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)